

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**La Sénatrice Jihane Annane dépose une proposition de résolution sur l'anorexie**  
**12 février 2007**

L'anorexie mentale, « maladie du siècle » ? Le sujet est en tout cas préoccupant ! Le décès en novembre 2006 d'un mannequin brésilien des suites de la maladie a provoqué une prise de conscience partout dans le monde. Sensibles à cette problématique de santé publique, la **Sénatrice Jihane Annane (MR)** et ses collègues **Berni Collas (MR)** et **Margriet Hermans (VLD)** ont déposé une **proposition de résolution visant à lutter contre l'anorexie**.

Les sénateurs sont partis de deux constats : d'une part, le milieu de la mode favoriserait les cas d'anorexie, d'autre part, l'anorexie se propage via Internet.

Les Sénateurs ont pu noter que, sur les deux plans, **des mesures avaient été prises dans plusieurs pays**.

L'Espagne est particulièrement active dans sa lutte contre l'anorexie : le gouvernement régional de Madrid **interdit aux mannequins** ayant un IMC inférieur à 18 de défiler tandis que les mannequins dans les vitrines doivent avoir une taille d'au moins 38 pour les femmes ! L'Italie n'est pas en reste : le gouvernement italien a signé avec la Fédération de la mode et les couturiers italiens un « **code éthique** ».

Nos voisins néerlandais se sont attaqués au problème des sites et blogs pro-ana - lesquels présentent l'anorexie comme un mode de vie qu'ils encouragent - en demandant aux fournisseurs d'accès de prendre leurs responsabilités, par exemple l'insertion d'un **avertissement** à l'intention de celles et ceux qui souhaiteraient consulter ces sites.

**Comment les Sénateurs envisagent-ils de lutter contre l'anorexie ?**

Il convient d'abord de procéder à une étude car il n'existe aucun chiffre sur la situation en Belgique alors qu'on constate un nombre croissant de jeunes atteints d'anorexie nerveuse et que les infrastructures d'assistance manquent, qu'il s'agisse de traitements multidisciplinaires ambulatoires ou en centres. Par ailleurs, le gouvernement pourrait obtenir des fournisseurs d'accès internet qu'un message d'avertissement accompagne les sites internet et blogs pro-ana. Il pourrait également entreprendre des discussions avec le secteur belge de la mode afin de voir si la rédaction d'un code éthique serait envisageable et bénéfique.

\*\*\*\*\*

Contact :

Rosalyn VILMUS, collaboratrice de la Sénatrice Jihane Annane  
[vilmus@mr.polgroups.senate.be](mailto:vilmus@mr.polgroups.senate.be) ou 02/501 78 86